

AVIS

Par arrêté préfectoral n° 2018 DCPAT/BE-225 en date du 30 novembre 2018, la SARL LA PLAINE DES MOULINS ENERGIES est autorisée à installer et exploiter, un parc éolien sur le territoire des communes de Lavausseau (86 400) et Jazeneuil (86 600) activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit à la mairie de Lavausseau et de Jazeneuil
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement.
- soit sur le site internet de la préfecture.(rubrique : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes).